



VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 OCTOBRE 2016

DOSSIER N° 10 :

ADHESION A L'OBSERVATOIRE
D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES DE
BORDEAUX METROPOLE - OIEB

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 11 Octobre 2016

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Bernadette HIRSCH-WEIL, Sébastien LABAT, Maël FETOUH, Jessica CASTEX, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bénédicte SALIN (à M. QUANCARD), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Géraldine AUDEBERT (à M. CHRETIEN), Grégoire REYDIT (à MME COSSECQ), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent :

Secrétaire : Agnès FOSSE

DOSSIER N° 10 : ADHESION A L'OBSERVATOIRE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES DE BORDEAUX METROPOLE - OIEB

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Par délibération en date du 13 octobre 2015, le Conseil Municipal de la Ville du Bouscat a adopté le schéma de développement économique de son territoire. Priorité majeure de la mandature 2014-2020, le schéma de développement économique donne un cadre stratégique et méthodologique à l'action publique municipale et définit les grandes orientations pour les 10 prochaines années.

L'axe 5 du schéma a pour objectif de « **construire l'attractivité et la lisibilité du territoire par une véritable stratégie d'aménagement économique** ». Afin d'y parvenir, la Ville du Bouscat engage une démarche de marketing territorial dont l'objectif est double :

- faire connaître les opportunités de développement économique avec notamment la libération d'espaces fonciers importants,
- valoriser ces opportunités auprès de cibles spécifiques constituées d'acteurs économiques et institutionnels.

L'Observatoire d'Immobilier d'Entreprises de Bordeaux Métropole (OIEB) est une association loi 1901 créée au début des années 1990, à l'initiative des professionnels de l'immobilier en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine et la CCI de Bordeaux.

Ses membres sont en majorité des professionnels de l'immobilier d'entreprise, promoteurs-constructeurs, commercialisateurs, établissements financiers et gestionnaires d'immeubles. On y retrouve également des institutionnels spécialistes du développement et de l'aménagement économique tels que l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole, la CCI, les services économiques de Bordeaux Métropole, l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique ainsi que des collectivités locales dont les villes de Bègles, Pessac et Mérignac.

L'observatoire se présente donc à la fois comme centre d'information, organe de communication à l'extérieur et lieu de rencontre pour les responsables de l'aménagement et les professionnels de l'immobilier d'entreprise.

L'objectif de l'adhésion à l'OIEB est d'intégrer un réseau constitué de partenaires publics et d'acteurs privés, d'accéder à des données consolidées permettant une veille économique à l'échelle de la Métropole et de participer activement à la construction d'un projet économique partagé pour garantir aux entreprises les meilleures conditions d'accueil sur le territoire.

Pour l'année 2016, une adhésion au prorata temporis sera effectuée (1/2 année), soit un montant de 570 € TTC. Pour l'année 2017, le montant de l'adhésion s'élèvera à 1 140 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU les statuts de l'association,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2015 approuvant le schéma de développement économique,

CONSIDERANT la stratégie de marketing territorial que la Ville souhaite mettre en œuvre sur son territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
32 voix POUR
3 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN)

Article 1 : Approuve cette démarche, intégrée à l'axe 5 du schéma de développement économique,

Article 2 : Approuve l'adhésion de la Ville du Bouscat à l'association « Observatoire de l'Immobilier d'Entreprise de Bordeaux Métropole »,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les bulletins d'adhésion 2016 et 2017 et à verser les cotisations correspondantes, soit la somme de 1710 euros T.T.C. (570 € TTC au titre de l'année 2016 et de 1 140 € TTC au titre de l'année 2017),

Article 4 : Dit que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 11 Octobre 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET

